

Pourquoi Sainte-Anne ?

Pour faire une différence, car Sainte-Anne, c'est plus qu'un simple emploi. Venez contribuer à forger l'avenir de nos jeunes et participer au développement de notre organisation. Chez nous, votre passion et votre expertise auront un impact réel !

Notre mission

Nous contribuons à cultiver un esprit agile, critique et créatif qui décuple le plaisir d'apprendre. Nous bâtissons un milieu stimulant où chacun développe sa capacité d'innover pour progresser ensemble.

Inspirer et cultiver le plaisir d'apprendre.

Développer le courage d'innover.

Nos valeurs

- Stimuler la curiosité.
- Encourager l'audace.
- Accomplir dans le plaisir.
- Vivre l'inclusion.
- Guider avec impact.

Ce que vous ferez

L'éducateur.trice soutient l'équipe d'enseignant.es de 2e année dans la mise en oeuvre des activités liées au programme d'éducation du primaire, il ou elle doit notamment :

- Être capable de travailler en relation avec les titulaires de classe; échanger, collaborer, communiquer et informer selon les différents besoins et contextes;
- Établir une saine collaboration avec les collègues et les autres fournisseurs de services aux élèves;
- Prioriser les besoins et les intérêts des élèves; promouvoir la culture et les valeurs de l'école; démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation;

- Contribuer à l'organisation et la réalisation des activités particulières, notamment les récréations, les repas, les transitions et déplacements, l'habillage, la toilette, etc.;
- Participer aux réunions du personnel selon les besoins et les demandes de la direction;
- Maintenir un environnement qui protège la santé, la sécurité et le bien-être des élèves;
- Réaliser, toutes autres tâches connexes.

Qui vous êtes

- Être titulaire d'un DEC/AEC en technique d'éducation à l'enfance OU d'un DEC en techniques d'éducation spécialisée OU d'un microprogramme de premier cycle en éducation primaire
- Expérience en éducation, en centre de la petite enfance ou en garderie (privée ou public) souhaitée.

Précision sur le poste

Ce type d'emploi est admissible à l'assurance-emploi durant la période estivale ainsi que les relâches si celles-ci ne sont pas travaillées.